

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA FONCTION DE « RESPONSABLE DU BONHEUR » DANS LA FONCTION PUBLIQUE WALLONNE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur « la fonction de « responsable du bonheur » dans la fonction publique wallonne ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, cela venait à point aujourd'hui. Dans le cadre de nos débats relatifs au plan Bien-être, vous estimiez le 20 juin 2016 que l'administration wallonne ne peut prendre le risque de se priver de ses nombreux talents par un manque de vigilance ou de prévoyance à leur égard.

Par conséquent, l'objectif du plan est l'amélioration de la créativité, de la concentration et de la productivité des agents en vue, in fine, de réduire le taux d'absentéisme, aujourd'hui à un niveau problématique, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment. Face à cette difficulté, il en va dorénavant de l'opérationnalisation de toute une série de mesures annoncées et de présenter les premiers effets quant à l'augmentation de l'engagement et du sentiment d'appartenance des agents aux missions de service public. À ce propos, je souhaiterais vous entendre sur une fonction dont on entend de plus en plus parler dans le secteur des ressources humaines et dans les écoles de gestion : celle de « responsable du bonheur » ou « *happiness officer* ».

Voici leurs missions : puisque les jeunes générations ont besoin de connaître le sens de leur travail et ce qu'elles apportent à leur organisation et à la société pour être stimulées et fidélisées, les cadres doivent aujourd'hui insister sur les enjeux, les résultats et les objectifs à atteindre. Cela passe aussi par toute une série d'attentions, telles que les entraînements sportifs et toute autre activité collective en faveur du bonheur au travail.

Comment le plan Bien-être répond-il concrètement aux attentes actuelles des travailleurs en matière de bonheur au travail ? Quelles actions permettront d'attirer les profils fort recherchés sur le marché du travail, comme les ingénieurs et les informaticiens ? Les cadres actuels du SPW et des OIP sont-ils suffisamment formés en matière de bonheur au travail ? Le plan de formation 2017-2019 de l'EAP va-t-il dans ce sens ?

Estimez-vous que la fonction de « responsable du bonheur » devrait être développée ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie. - Madame la Députée, dans sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon entendait effectivement promouvoir une fonction publique attractive et valorisante en développant notamment une politique préventive et active en matière de bien-être et de santé au travail.

Pour rencontrer cet objectif, j'ai sollicité de la part de l'administration wallonne qu'une réflexion profonde sur le déploiement d'une nouvelle culture soit lancée. Pour rappel, c'est dans cet esprit que le plan Bien-être a été lancé afin de fournir à tous les membres du personnel de l'administration wallonne un cadre de travail et de fonctionnement dans lequel ils se sentent bien et où ils peuvent effectuer leurs prestations dans une harmonie constante.

Dans ce contexte, un ensemble de formations sont d'ores et déjà proposées par l'École d'administration publique. Pour répondre plus spécifiquement à votre question relative aux outils mis à disposition du management, j'en pointerai plus spécifiquement la formation portant sur « le management intergénérationnel » et qui vise à prendre en compte les spécificités des générations X et Y dans leur manière d'appréhender le monde du travail.

Par ailleurs, les managers vont avoir dès septembre l'occasion de participer à divers modules organisés par l'École d'administration publique qui leur sont spécifiquement dédiés, dont un portant sur la prévention et la gestion des risques psychosociaux, et ce, de manière à doter chacun d'entre eux d'outils les sensibilisant aux liens entre management et risques psychosociaux.

À ce jour, il n'existe pas de titre de responsable RH du bonheur comme au SPF sécurité sociale, mais des référents bien-être ont été engagés au sein du SPW de manière à contribuer à la mise en place d'une culture similaire.

En outre, la mise en place de la plateforme bien-être, qui réunit les GRH du SPW et des OIP, devrait également favoriser la diffusion et l'implémentation d'une culture bien-être au sein du SPW et par là même conduire à une forme de bonheur, car comme le disait Confucius : « Choisissez un travail que vous aimez et vous n'aurez pas à travailler un seul jour de votre vie ». Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. L'objectif de mes questions est évidemment de remettre chaque fois sur la table des propositions pour arriver à l'objectif que nous poursuivons tous : diminuer le taux d'absentéisme afin que, comme vous l'avez dit, les agents se sentent bien dans leur travail et n'aient pas l'impression d'aller au travail contraints et forcés. Vous l'avez dit, dans le plan Bien-être, ce sont 10 axes, 32 mesures et un budget relativement important. Il me semble opportun d'être attentif aux attentes des jeunes, au travers de la formation pour le management, la formation intergénérationnelle. C'est déjà un premier élément.

Tout évolue et le profil des travailleurs et leurs attentes évoluent aussi. Il est important que ce plan Bien-être puisse aussi être évolutif tout le long des années à venir.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE REPORT DE LA
REDEVANCE SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur « le report de la redevance sur le photovoltaïque ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, il me semble que la CWaPE ait subi une vague de contestations des opérateurs dans le cadre du processus de consultation qui a été entamé sur la redevance photovoltaïque, à un point tel qu'elle envisagerait – je le mets au conditionnel – le report de cette taxe.

Pouvez-vous faire le point sur le dossier ? Pouvez-vous préciser quelles sont les difficultés substantielles rencontrées par la CWaPE au travers des critiques qui ont été soulevées ainsi que la stratégie de la CWaPE, sachant qu'en toute indépendance, elle doit remplir sa mission, pour autant que ce ne soit pas reculé pour mieux sauter ?

En même temps, quelle a été l'information donnée au ministre et comment a-t-il géré cette information ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je suis très étonné de la gestion du tarif *prosumer* par la CWaPE, dossier qui n'est pas dans les mains du Gouvernement en raison de

l'indépendance du régulateur en matière tarifaire, vous l'avez rappelé vous-même.

Suite à la consultation des acteurs du marché pour la détermination de la méthodologie tarifaire, les GRD ont fait part à la CWaPE de l'impossibilité d'avoir à disposition des compteurs double-flux qui permettent de calculer l'injection et le prélèvement exact d'électricité sur le réseau. Cette impossibilité technique empêche donc les *prosumers* de se voir appliquer un tarif *prosumer* précis à la place du tarif forfaitaire. La CWaPE proposerait donc au GRD de retarder ce tarif et de placer des compteurs communicants à la place de compteurs double-flux.

Je vois ici un relatif manque de vision du régulateur, qui n'a pas pris la mesure de sa proposition, qui ne sait donc pas l'appliquer et qui, en même temps, se laisse imposer un agenda par les GRD désireux de forcer la main du régulateur et du politique sur le déploiement de compteurs communicants en Wallonie, alors qu'une évaluation de ces compteurs est en cours. Je suis également étonné par la volonté de certains à la CWaPE d'auditionner un groupe politique en colloque singulier sur ce tarif *prosumer*, au motif qu'une proposition de résolution a été déposée par ce dernier.

Il s'agit d'une erreur d'appréciation de la CWaPE qui, en 2016, a proposé au Gouvernement d'introduire une disposition sur un tarif *prosumer* dans le décret tarifaire et qui, soudainement, propose de reporter ce tarif afin de pouvoir installer des compteurs communicants chez les *prosumers*.

Je ne sais pas encore quelle sera la décision du régulateur qui doit être adoptée par le comité de direction en juillet, mais cette position n'est pas de nature à amener de la sérénité dans ce débat bien compliqué. La CWaPE reporte ici une décision importante, qui permet de rétablir une plus grande équité entre les *prosumers* et les *non-prosumers*. En d'autres mots, la grande majorité de nos concitoyens – 1,5 million de ménages – ne possédant pas de panneaux vont continuer à financer ceux qui les possèdent, soit 130 000.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, pourrait sans doute vous dire que, lorsque nous avons débattu – puisqu'il n'y a quand même que quelques mois que vous avez la compétence de l'Énergie – des lignes directrices qui étaient celles des missions, finalement, qui est données à la CWaPE, dans lesquelles elle doit travailler en totale indépendance, j'avais clairement indiqué que le flou que l'on entretenait sur cette taxation éventuelle des *prosumers* amènerait inévitablement un